



Convention de partenariat régissant les relations entre le Pôle métropolitain du Genevois français et l'association French Tech du Genevois français et annexes

Années 2021- 2022

Entre

L'association dénommée « French Tech du Genevois français », sise à Station A, 112 rue Ada Byron - 74160 Archamps, représentée par Madame Carole Boutillon-Dufлот et Monsieur Marc Ozonne, en qualité de co-Président-e ;

Et

Le Pôle métropolitain du Genevois français, sise 15 avenue Emile Zola – 74100 Annemasse et représentée par Monsieur Christian DUPESSEY, en qualité de Président.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le Pôle métropolitain du Genevois français, représentant ses 8 EPCI membres, est attaché au développement de l'innovation dans le cadre de sa stratégie de développement économique.

La French Tech est un dispositif étatique pour l'accompagnement et le développement d'entreprises innovantes. Lancée en 2013 par le Gouvernement, l'initiative French Tech a pour objectif de constituer un « écosystème » national favorable à la création et au développement d'entreprises innovantes, à forte valeur ajoutée, à forte croissance et orientées à l'internationale.

L'initiative mobilise différents programmes (levée de fonds, internationalisation, transferts de technologie, digitalisation, programmes thématiques, formations, etc.) et constitue désormais un dispositif étatique puissant pour le développement de l'entrepreneuriat innovant.

Elle s'appuie sur 13 Capitales et des Communautés d'entrepreneurs par aires métropolitaines capables de fédérer entrepreneurs, investisseurs privés et publics, décideurs, acteurs du développement économique.

La French Tech In The Alps : elle constitue une des treize capitales régionales. Son siège est basé à Grenoble et fédère des Communautés d'entrepreneurs de Valence, Grenoble, Chambéry, Grand Anney et depuis 2019, le Genevois français. Elle assure : la communication (site web, cartographie interactive, réseau social communautaire), les appels à projets régionaux et de l'état ainsi que la mise en réseau des acteurs régionaux et nationaux de l'innovation.

Le Label a été renouvelé en Juin 2019 par le Gouvernement pour une période 4 ans, suite à une évaluation de la période 2014-2018 et à un nouveau dossier de candidature déposé à la mi-avril. La prochaine candidature aura lieu en septembre 2022.

La communauté du Genevois français : Au premier semestre 2019, la MED, Archparc accompagnés du Pôle Entrepreneuriat du Pays de Gex avaient saisi cette fenêtre d'opportunité et posé les bases d'une communauté locale d'entrepreneurs sur le Genevois français, condition nécessaire et indispensable à la labellisation du Genevois français.

Cette « Communauté du Genevois français » regroupe une trentaine d'entrepreneurs ainsi qu'une quinzaine d'entreprises (agence de communication, assurance ...) et organismes en soutien à cette initiative. Elle est animée par un « board » composé de 7 « élus » entrepreneurs. Cette communauté s'est transformé en association Loi 1901, le vendredi 03 septembre 2021 et s'appuie sur la plateforme Initiative Genevois (MED) pour son administration.

Les lieux totems accompagnent, hébergent et favorisent l'expérimentation et l'innovation auprès des start-up.

La Communauté French Tech du Genevois français a pour objectif de mettre en réseau les acteurs de l'innovation afin de favoriser leur développement, de donner une visibilité à l'innovation au sein du Genevois français et en rayonnement à l'extérieur. Les lieux totem sont les lieux qui accueillent des événements French Tech dédiés à l'innovation et qui bénéficient de l'identité visuelle de la French Tech. Les animateurs de ces lieux participent à l'animation de la communauté French Tech du Genevois français.

Le Pôle métropolitain, dans le cadre de ses compétences, définies par l'ensemble des collectivités membres, a pour mission de contribuer au développement économique du Genevois français. Dans ce cadre, le Pôle métropolitain souhaite soutenir les activités de la French Tech du Genevois français, afin :

- D'assurer une gouvernance partagée entrepreneurs – collectivités et acteurs économiques du Genevois français ;
- De mobiliser et d'impliquer les 5 lieux totems de l'innovation du Genevois français : Pôle entrepreneuriat du Pays de Gex-Innogex, Station A-Archparc ; Puls ; Innovales-Innolab ; Delta-CRIC ;
- D'inscrire notre action dans la dynamique régionale, nationale et internationale du Réseau French et donc aussi dans le cadre de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève ;
- De faire de la transition écologique un fil directeur en matière d'innovation dans le territoire.

La French Tech du Genevois français a sollicité le Pôle métropolitain pour l'octroi d'une subvention au titre des années 2021 et 2022 afin de répondre aux objectifs cités ci-dessus. Il est proposé de soutenir le plan d'actions de la French Tech du Genevois français à hauteur de 30 000 € pour la période d'octobre 2021 à septembre 2022, via une convention financière et d'objectifs.

Convention de partenariat et annexes

budget de fonctionnement 2021 - 1 octobre 2021 au 31 décembre 2021			
Ressources	Euros	Dépenses	Euros
Adhésion	0	Adhésion à la coordination French Tech in the Alps (RH, outils de communication ...) et Projets - janvier / juin 2021	6 250
Subvention Pôle métropolitain - 1er octobre au 31 décembre 2021	13417	site internet	2000
		RH	5167
Sponsoring et partenariat	2500	Réception, communication	2500
Total	15917	Total	15 917
budget de fonctionnement 2022 - 1er janvier au 30 septembre 2022			
Ressources	Euros	Dépenses	Euros
Adhésion	2000	RH	10 333
Subvention Pôle métropolitain - 1 janvier au 30 septembre 2022	16583	Adhésion à la coordination French Tech in the Alps (RH, outils de communication ...) et Projets : juin/décembre 2021 et janvier / juin 2022	12 500
Sponsoring et partenariat et appel à projet	11250	Réception et communication	7000
Total	29833	Total	29 833

enveloppe RH oct 2021/sept 2022	15500	
soit par mois	1292	
subvention Pôle Métropolitain	30000	
Base temps plein à 50 000 € - temps de travail	27	
<i>soit 1 jour à 1,5 jour par semaine</i>		

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le Pôle métropolitain soutient la French Tech du Genevois français.

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières du partenariat entre le Pôle métropolitain et la French Tech du Genevois français, en vue de contribuer à son fonctionnement.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de la date de signature de cette dernière. Elle couvre la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 et prendra donc fin le 30 septembre 2022.

Si au-delà de cette durée, la French Tech du Genevois français souhaite solliciter le Pôle métropolitain pour une nouvelle subvention pour ses actions et projets, l'association devra en faire la demande au plus tard le 30 septembre 2022. Dans ce cas, une nouvelle convention pourra être conclue.

ARTICLE 3 – PRINCIPES DU PARTENARIAT

Le Pôle métropolitain du Genevois français et la French Tech du Genevois français s'engagent dans le cadre de cette convention à un échange d'informations mutuel.

La French Tech du Genevois français s'engage plus particulièrement à :

Principes généraux

- Soutenir les actions et projets visant à faire de la transition écologique un fil directeur en matière d'innovation ;
- Renforcer le rayonnement du Genevois français sur son périmètre et à l'extérieur ;

Gouvernance et plan d'actions :

- Assurer une gouvernance partagée entrepreneurs – collectivités et acteurs économiques du Genevois français ; Renforcer les partenariats avec les agences de développement économiques, opérateurs du territoire et services économie des intercommunalités membres du Pôle métropolitain.
- Mobiliser et impliquer dans une dynamique collaborative les 5 lieux totems de l'innovation du Genevois français : Pôle entrepreneurial du Pays de Gex-Innogex, Station A-Archparc, Puls, Innovales-Innolab, Delta-CRIC ; Cela passe notamment par la mise en place de la gouvernance et du plan d'actions avec les lieux totems :
 - Comité technique d'innovation territoriale : Réunion de pilotage territorial avec les lieux totems une fois tous les deux mois (actualité de l'innovation, état d'avancement du plan d'actions, échange d'informations- d'expérience) ;
 - Ateliers coq en pâte : un atelier par lieu totem (environ un tous les deux mois) = 5 ateliers coq en pâte, mettant en lien tous les lieux totems à chaque fois ;
 - Un Apéro cocorico dans l'année, réunissant toutes les start-up et partenaires ;
 - Organisation d'un évènement d'envergure métropolitaine French Tech du Genevois français – Start up Pitch (objectif lien start-up et écosystème de l'innovation) ;
 - Recherche d'actions et de solutions communes : par exemples connexion des lieux d'innovation entre eux avec des systèmes de visio performants, administration collective du LinkedIn, etc.

Communication et évènements

- Participation au Festival Transfo.
- Participation à des manifestations économiques d'ampleur métropolitaine ou transfrontalière, soutenus par le Pôle métropolitain ou l'une de ses collectivités membres ou bien portées par un acteur économique majeur. Sont notamment concernés les évènements suivants :
 - Open Geneva
 - Start up de territoire II
 - Évènement à venir dans le cadre du Plan d'actions Grand Genève en transition – volet acteurs économiques
 - DXO
 - AETE
- Communiquer au Pôle métropolitain du Genevois français et aux collectivités membres les dates des différents évènements organisés par la French Tech du Genevois français ;
- Associer le Pôle métropolitain du Genevois français aux opérations de communication événementielle qui seront menées pour promouvoir l'association, par la présence des logos du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Réseau de start-up :

- Relayer, via l'ensemble de ses supports, les informations et évènements du territoire du Genevois français en lien avec l'innovation et le digital, auprès de ses adhérents et de l'écosystème local (lieux totems, start-up, partenaires, PME, grands comptes, collectivités locales...);
- Mobiliser de nouveaux adhérents actifs sur le périmètre du Genevois français ;

Bilan

- Réaliser un bilan qualifié à 6 mois et à un an des actions engagées sur le périmètre du Genevois français.

Au-delà de l'octroi d'une subvention de fonctionnement, le Pôle métropolitain du Genevois français s'engage à :

- Siéger au sein du collège des collectivités de la French Tech du Genevois français, en accompagnement des territoires portant les lieux totems également présents dans ce collège ;
- Désigner un correspondant technique en charge de suivre le partenariat.

ARTICLE 4 – MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le Pôle métropolitain du Genevois français a fixé le montant de la subvention allouée à **30 000 € au titre de la période couverte par la présente convention, octobre 2021 à septembre 2022.**

Le versement de la subvention s'effectuera en deux temps : une première fois pour 80% du montant lors de la signature de la présente convention, une deuxième fois sur la base du bilan qualifié à un an et en solde de la subvention pour 20% du montant.

ARTICLE 5 – CONTRÔLE

Le Pôle métropolitain du Genevois français pourra demander à la French Tech du Genevois français toutes les pièces et documents utiles pour veiller au respect des clauses de la présente convention.

Convention de partenariat et annexes

ARTICLE 6 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficultés rencontrées dans l'application de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable. A défaut, il sera fait appel à la juridiction compétente, à savoir le Tribunal Administratif de GRENOBLE.

ARTICLE 7 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'association de l'une ou l'autre de ses obligations, de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général, le Pôle métropolitain du Genevois français pourra résilier la présente convention.

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par les parties sous réserve d'un préavis de deux mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – CADUCITE

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'association.

Dans ce cas, l'association s'engage à restituer au Pôle métropolitain du Genevois français la partie de subvention de fonctionnement non utilisée.

Fait à Annemasse en 4 exemplaires,

Le

septembre 2021

Pour *la French Tech du Genevois français*
Madame Caroline Boutillon-Duflot Co-
Présidente et Monsieur Marc Ozonne Co-
président

Pour *le Pôle métropolitain du Genevois français*
Monsieur Christian DUPESSEY, Président

« Lu et approuvé »
Signature et cachet

« Lu et approuvé »
Signature et cachet